



RADIO-CANADA

« Le soccer des pieds à la tête » pour les 13-17 ans

UNE ÉMISSION « TOUS POUR UN / SPÉCIAL-SOCCER » SERA PRÉSENTÉE À RADIO-CANADA

Tous pour un est un jeu questionnaire diffusé sur le réseau français de la télévision de Radio-Canada qui met à l'épreuve les connaissances d'un concurrent sur un sujet particulier pendant une émission d'une durée d'une heure. La saison 2009/2010 comprend neuf (9) sujets différents pour un total de neuf (9) émissions dont le « DÉFI ADOS : Le soccer des pieds à la tête », le concours s'adresse aux adolescents inscrits dans une équipe de soccer. Ils doivent avoir de 13 à 17 ans inclusivement à la date de la diffusion de l'émission prévue pour le 12 mai 2010. De plus, le jeune qui souhaite devenir concurrent à cette émission doit obtenir l'accord de son parent ou de son tuteur et celui de l'entraîneur de son équipe de soccer ou d'un des responsables du club qui agira à titre de guide en s'engageant à être présent en studio et à répondre à l'appel à tous s'il y a lieu.

L'émission comporte six (6) étapes avec des questions multiples que le concurrent doit réussir pour amasser de l'argent. De plus, une étape avec une « question prime » pourra lui valoir un prix supplémentaire.

Pour réussir une étape, le concurrent doit répondre à un certain nombre de questions déterminées par l'animateur, avant le début de chaque étape. Si le concurrent répond correctement au nombre de questions imposé, l'étape est considérée comme réussie. Un montant d'argent qui sera dévoilé avant le début de chaque étape est associé à la réussite de chacune d'entre elles. Le concurrent peut ainsi accumuler une somme d'argent pouvant atteindre un maximum de 10 000\$ s'il réussit les six (6) étapes. Toutefois, dès que le concurrent rate une étape, il perd tout montant d'argent accumulé précédemment. Il recommence alors à zéro. Dans le cas de notre spéciale adolescent, le prix remporté en argent sera transformé en bourse d'études offerte conjointement par le Mouvement Desjardins et Radio-Canada.

De plus, peu importe le dénouement de l'émission, Radio-Canada s'engage à remettre une somme de 2000\$ à l'équipe du concurrent. L'entraîneur et la direction du Club de soccer détermineront ensemble l'utilisation de cette somme d'argent.

QUESTION PRIME

Qu'il ait réussi ou non les six (6) étapes, le concurrent a le droit de répondre à une question prime qui lui permettra d'obtenir un prix supplémentaire. Cependant, si le concurrent donne une mauvaise réponse, les téléspectateurs auront la possibilité de remporter ce même prix en répondant correctement à la question manquée par le concurrent. Les téléspectateurs auront alors une (1) minute pour appeler au numéro de téléphone indiqué à l'écran.

L'appel à tous

Si le concurrent échoue à une question qui le met en danger de perdre l'étape, il peut être sauvé par un *appel à tous*. Pour cette émission spéciale, *l'appel à tous* devient *l'appel à mon entraîneur*. Exceptionnellement, la question s'adresse à l'entraîneur ou au responsable du club jumelé au concurrent. Si l'entraîneur ou le responsable du club répond correctement à la question posée par l'animateur, il a l'honneur d'avoir sauvé le concurrent qui peut alors poursuivre le jeu à la question suivante. Le concurrent a droit à un (1) **seul** *appel à tous* par émission.

Comment devient-on concurrent de "Tous pour un"?

La particularité de **Tous pour un** est de mettre à l'épreuve un concurrent qui possède des connaissances approfondies sur un sujet donné. Il est donc primordial, pour la qualité de la série comme pour sa crédibilité, de sélectionner de façon rigoureuse les meilleurs concurrents possibles par le biais d'un concours à deux étapes: un examen écrit de présélection et un examen oral de sélection finale.

Les six (6) participants qui auront obtenu les meilleures notes à l'examen écrit seront invités à subir un examen oral. Si l'un d'eux se désiste, le septième meilleur participant sera appelé et ainsi de suite.

Des six (6) participants qui auront été invités à participer à l'examen oral, deux (2) d'entre eux seront sélectionnés en fonction de leurs résultats écrits et oraux ainsi que de leur personnalité. Le premier participera à l'émission et le deuxième deviendra substitut.

Le candidat choisi doit être disponible pour la journée de diffusion. S'il se désiste, le deuxième meilleur candidat sera appelé et ainsi de suite.

A) L'examen écrit

D'une durée d'une heure, l'examen écrit se déroule en français au même moment dans plusieurs villes du pays. Toute personne désireuse de participer à cette première étape doit assumer ses frais de déplacement, de repas et autres s'il y a lieu.

Dans chacune des villes, la personne responsable du concours au nom de la Société Radio-Canada recevra dans une enveloppe *scellée* les copies d'examen en fonction des inscriptions qu'elle aura reçues, ainsi que la (ou les) feuille(s) de présence de l'examen écrit.

À son arrivée, chaque participant doit s'identifier à l'accueil pour être admis. Il reçoit alors une copie d'examen et un crayon à mine. Il doit remplir et signer la page titre de l'examen, attestant qu'il se soumet aux règlements du concours de sélection et à ceux de l'émission.

Aucune documentation, note de travail ou dictionnaire ne sont permis dans la salle d'examen, sous peine d'exclusion immédiate. De plus, les appareils électroniques tels que cellulaires, blackberries, ipod, etc. doivent être éteints dans la salle d'examen.

Tout participant qui quitte la salle d'examen avant la fin n'aura le droit d'y revenir sous aucun prétexte.

L'heure écoulée, chaque participant donne sa copie au responsable de l'examen. Celui-ci remettra les copies dans une enveloppe qu'il scelle avant d'y apposer ses initiales et de l'envoyer à l'équipe de **Tous pour un** pour correction.

La correction des examens relève de l'équipe de l'émission. Les résultats de chaque examen demeurent totalement confidentiels et sans appel.

Au plus tard le vendredi suivant l'examen écrit, seuls les six (6) participants ayant obtenu les meilleurs résultats seront rejoints pour être invités à l'examen oral. Ils seront alors informés de l'heure exacte de l'examen.

B) Sélection finale : L'examen oral

L'examen oral dure approximativement une demi-heure et se déroule en français devant un comité de sélection formé de quatre membres de l'équipe de production. D'autres membres de l'équipe pourront se joindre à ce groupe à titre d'observateur.

Les participants qui viennent de l'extérieur de la grande région de Montréal et qui ne peuvent se présenter à la maison de Radio-Canada pour leur examen oral ont la possibilité de se présenter au bureau de Radio-Canada de leur région. Ils pourront y effectuer leur examen oral, qui se déroulera devant une caméra web et sera retransmis en direct au comité de sélection en place à Montréal.

L'examen oral ainsi que le comité de sélection sont strictement les mêmes pour chacun des six (6) candidats.

L'équipe de **Tous pour un** est seule juge de ces examens et sa décision sera finale et sans appel.

Autres règles

Un participant ayant déjà été concurrent à la série d'émissions **Tous pour un** pour les saisons antérieures soit 2007/2008, 2008/2009 ou pour une émission de la saison actuelle 2009/2010, qu'il ait gagné ou non, ne peut pas se représenter au cours de la saison actuelle 2009/2010.

Les participants doivent résider au Canada et avoir de 13 à 17 ans inclusivement à la date de diffusion de l'émission. Ils doivent posséder une bonne maîtrise de la langue française. Le parent ou le tuteur du participant doit signer l'autorisation parentale en annexe au moment de l'examen écrit.

Le candidat qui participe à l'émission et son parent ou tuteur acceptent que le nom, l'image et /ou la voix du candidat soient utilisées dans le cadre de la promotion de l'émission ou de la série, sans rémunération.

Les administrateurs, dirigeants et employés de Radio-Canada et du Mouvement Desjardins et les personnes ayant un lien de parenté ou résidant avec un administrateur, dirigeant ou employé de Radio-Canada et du Mouvement Desjardins n'ont pas le droit de s'inscrire.

Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraînera automatiquement sa disqualification du concours.

Les candidats choisis doivent assumer leurs frais de déplacement, d'hébergement, de repas et autres s'il y a lieu, tant pour les examens écrits et oraux que lors de la diffusion.

La Société Radio-Canada ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés, n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier ou courriel reçu, erreur d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou matériel informatique, appels frauduleux ou toute autre erreur.

La Société Radio-Canada ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés, n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue des examens ou de l'émission.

Les renseignements personnels, tel que votre nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du concours de sélection et de l'émission et ne serviront à aucune autre fin sans votre consentement. En fournissant ces renseignements, vous consentez à leur utilisation aux fins indiquées.

La Société Radio-Canada se réserve le droit de changer les dates d'examen et d'apporter toute modification aux concours de sélection et/ou au déroulement de l'émission.

La participation à ce concours de sélection comporte l'acceptation du présent règlement dont la Société Radio-Canada se chargera de l'application. Toutes ses décisions sont finales.

Prix - bourse d'études :

- Le capital sera versé dans un compte en fiducie au nom de l'enfant. Ce compte est géré par la Fondation Desjardins. Les versements seront enclenchés dès l'amorce d'études post-secondaires par l'enfant gagnant.

- Cette bourse, pouvant atteindre une valeur maximale de 10 000\$, sera versée en six (6) versements au gagnant selon les modalités établies et disponible à la Fondation Desjardins.

- L'enfant gagnant doit se conformer aux termes et conditions décrits dans le règlement établi de Fondation Desjardins pour ce concours. Des copies peuvent être obtenues en

écrivait à fondation.desjardins@desjardins.com ou Fondation Desjardins - 1 Complexe Desjardins - Montréal (Québec) H5B 1B2.

- L'enfant gagnant doit fournir une copie de son certificat de naissance. Il devra signer, ainsi que ses parents ou tuteurs, le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité inhérent à cette bourse.

. L'enfant gagnant autorise les membres organisateurs de ce jeu questionnaire à utiliser son nom et sa photo pour des besoins de publicité et ce, sans rémunération.

